



## *Bureau des radiocommunications*

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative  
**CA/176**

Le 31 octobre 2008

### **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications**

**Objet:** Seizième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications,  
Genève, 4-6 février 2009

1 La seizième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) se tiendra au siège de l'UIT à Genève, du 4 au 6 février 2009 inclus. Comme il est indiqué dans l'article 11A de la Convention de l'UIT, le GCR est ouvert à la participation des représentants des administrations des Etats Membres et des représentants des Membres du Secteur ainsi que des présidents des commissions d'études et autres groupes. Il est notamment chargé d'examiner les priorités, les programmes, les opérations, les questions financières et les stratégies concernant les assemblées des radiocommunications, les commissions d'études et la préparation des conférences des radiocommunications ainsi que toute question particulière que lui confie une conférence de l'Union, une assemblée des radiocommunications ou le Conseil. Le GCR recommande des mesures visant à encourager la coopération et la coordination avec d'autres organes de normalisation, avec le Secteur de la normalisation des télécommunications, avec le Secteur du développement des télécommunications et avec le Secrétariat général.

2 Etabli en concertation avec le Président du GCR, le projet d'ordre du jour est reproduit dans l'**Annexe 1**.

3 Je voudrais saisir cette occasion pour vous inviter à soumettre des contributions sur les différents points de l'ordre du jour.

4 Les contributions devraient être soumises au Directeur du Bureau des radiocommunications (BR), par voie électronique, à l'adresse [brrag@itu.int](mailto:brrag@itu.int), ce qui permettra d'en accélérer la disponibilité sur le web. Les contributions devraient parvenir au BR ***le 15 décembre 2008 au plus tard*** afin qu'elles puissent être disponibles dans les six langues. Les contributions reçues par le Directeur après cette date ne seront publiées que dans la langue originale. Une copie de chaque contribution devrait par ailleurs être envoyée au Président et aux Vice-Présidents du GCR aux adresses indiquées à l'**Annexe 2**.

5 La réunion du GCR débutera à 10 heures le 4 février 2009 dans la Salle B (2ème sous-sol de la Tour de l'UIT) et l'inscription commencera dès le 3 février 2008 à 8 h 30 dans l'entrée du bâtiment Montbrillant. Les participants à la réunion termineront leurs travaux le 6 février 2009 à 17 heures. La réunion du GCR sera précédée d'une réunion des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-R (CVC-15) qui aura lieu le 3 février 2009 et commencera à 14 heures dans la salle B.

6 Les frais de voyage et d'hôtel à Genève pour les participants sont à la charge de l'administration/organisation concernée. Un certain nombre d'hôtels à Genève et dans les environs ont accepté de pratiquer des prix préférentiels pour les délégués participant aux conférences et réunions de l'UIT. La liste de ces hôtels, ainsi que la procédure à suivre pour les réservations, sont disponibles sur le site web de l'UIT <http://www.itu.int/travel/index-fr.html>. Les réservations doivent être faites nommément par les délégués eux-mêmes, sans passer par une agence de voyages ou une compagnie aérienne. Les réservations devraient être envoyées par la poste ou par télécopie directement à l'hôtel au moyen du formulaire ci-joint (**Annexe 3**).

7 L'inscription des délégués du GCR devrait se faire exclusivement en ligne. Pour la quinzième réunion du GCR en 2008, les Etats Membres et les Membres du Secteur avaient été priés de désigner un coordonnateur chargé de s'occuper de toutes les demandes d'inscription en provenance de son administration/organisation. La liste des coordonnateurs désignés pour cette réunion (2008) sera utilisée pour la seizième réunion du GCR. Les noms d'utilisateur et numéros d'identification permettant d'accéder à l'inscription en ligne seront communiqués par voie électronique le vendredi 14 novembre. L'inscription en ligne débutera le 1<sup>er</sup> décembre. Le formulaire de l'Annexe 4 doit être complété **uniquement** si un Etat Membre ou un Membre du Secteur souhaite désigner un coordonnateur différent de celui actuellement indiqué sur la page web pour le GCR-09. Vous voudrez bien noter que les noms des coordonnateurs TIES officiellement désignés pour les nouveaux Membres du Secteur (depuis janvier 2008) ont été portés dans la liste.

8 Les ressortissants des pays qui doivent obtenir un visa pour entrer et séjourner en Suisse doivent adresser leur demande à l'ambassade ou au consulat de Suisse dans leur pays, ou, à défaut, dans le pays le plus proche. En cas de problème, l'Union peut, à la demande officielle de l'administration ou de la société représentée, se mettre en rapport avec les autorités suisses compétentes pour faciliter la délivrance du visa. La procédure de demande d'assistance pour l'obtention d'un visa a été simplifiée pour les délégués et les participants qui ont soumis leur demande d'inscription en ligne par l'intermédiaire du coordonnateur désigné de l'Etat Membre ou du Membre du Secteur qu'ils représentent. Si l'assistance de l'UIT est requise, la demande d'assistance pour l'obtention d'un visa peut être faite par le coordonnateur désigné lorsqu'il remplit la demande d'inscription de la personne concernée. Le coordonnateur désigné doit répondre de façon complète et précise à plusieurs questions figurant en bas du formulaire. Les renseignements demandés sont les suivants:

Date de naissance

Numéro de passeport

Date de délivrance et d'expiration du passeport

La procédure de demande d'assistance pour l'obtention d'un visa sera ensuite automatiquement engagée. Le délégué ou participant recevra par courrier électronique la confirmation de la réception du formulaire d'inscription l'informant que la demande d'assistance pour l'obtention d'un visa a été reçue et qu'il y est donné suite.

9 Le Bureau reste à votre entière disposition pour tout renseignement dont vous pourriez avoir besoin à propos des questions traitées dans la présente Circulaire administrative (contact au Bureau des radiocommunications: M. Fabio Leite, téléphone: +41 22 730 5940, e-mail: [fabio.leite@itu.int](mailto:fabio.leite@itu.int)).

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes: 4**

**Distribution:**

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE 1

**Projet d'ordre du jour de la seizième réunion du  
Groupe consultatif des radiocommunications**

Genève, 4-6 février 2009

- 1 Remarques liminaires
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Décisions prises par le Conseil à sa session de 2008 concernant le GCR
- 4 Activités des commissions d'études
  - 4.1 Méthodes de travail des commissions d'études de l'UIT-R
- 5 Questions relatives à la CMR
  - 5.1 Activités postconférence CMR-07
  - 5.2 Préparation de la CMR-11
- 6 Projet de Plan opérationnel pour la période 2010-2013
- 7 Date de la prochaine réunion
- 8 Divers

J.B. YAO KOUAKOU  
Président du Groupe consultatif des radiocommunications

ANNEXE 2

**Nom et adresses des Présidents et Vice-Présidents du Groupe  
consultatif des radiocommunications**

**Président**

**M. J.B. Yao Kouakou**

Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire  
(ATCI)

Marcory Anoumado

18 BP 2203

ABIDJAN

Côte d'Ivoire (République de)

Tél.: +225 20 344352

Fax: +225 20 344353

E-mail: [kouakou.yao@ties.itu.int](mailto:kouakou.yao@ties.itu.int)

**Vice-Présidents**

**M. Y. Al-Bulushi**

Oman Telecommunications Regulatory Authority

P.O. Box 579

Ruwi 112

Oman (Sultanat d')

Tél.: +968 24 57 43 63

Fax: +968 24 56 54 64

E-mail: [yousuf@tra.gov.om](mailto:yousuf@tra.gov.om)

**Mme A.L. Allison**

The Boeing Company

1200 Wilson Boulevard

Arlington, VA 22209

Etats-Unis d'Amérique

Tél.: +1 703 465 32 15

Fax: +1 703 465 30 38

E-mail: [audrey.allison@boeing.com](mailto:audrey.allison@boeing.com)

**Dr A. Magenta**

RAI Way S.p.A.

Viale Mazzini, 14

00195 Roma

Italie

Tél.: +39 06 8632 22 39

Fax: +39 06 3317 51 15

E-mail: [magenta@rai.it](mailto:magenta@rai.it)

**Dr H. Seong**

Ministry of Information and Communication

Radio Research Laboratory

#1 Wonhyoro-3-Ga

Yongsan

Seoul 140-848

Corée (Rép. de)

Tél.: +82 2 710 64 70

Fax: +82 2 710 64 49

E-mail: [seong@kcc.go.kr](mailto:seong@kcc.go.kr)

**M. V. Strelets**

Ministry of Information Technologies and

Communications

7, Tverskaya Str.

125375 Moscow

Fédération de Russie

Tél.: +7 495 771 86 80

Fax: +7 495 771 87 34

E-mail: [intorg@minsvyaz.ru](mailto:intorg@minsvyaz.ru)

E-mail: [v.strelets@minsvyaz.ru](mailto:v.strelets@minsvyaz.ru)

ANNEX 3

*This confirmation form should be sent directly to the hotel of your choice*



INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION



Confirmation of the reservation made on ..... to hotel .....

**at ITU preferential tariff**

..... single/double room from ..... time of arrival..... to .....

Name: .....

First name: .....

Address: .....

.....

.....

.....

Tel.: ..... Fax: .....

Credit card to guarantee this reservation AX/VISA/DINERS/EC .....

*other*

No. .... validity .....

Date ..... Signature .....

